Informations de base

1997/2047(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Moderniser et améliorer la protection sociale dans l'Union européenne **Subject** 4.10.10 Protection social, sécurité sociale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	KESTELIJN-SIERENS Marie-Paule (Mimi) (ELDR)	18/06/1997
FEMM Droits de la femme	SORNOSA MARTÍNEZ María (GUE/NGL)	17/04/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires sociales	1914	1996-03-29
Affaires sociales	1999	1997-04-17
Affaires sociales	2015	1997-06-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/03/1996	Débat au Conseil		
12/03/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0102	Résumé
07/04/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/1997	Débat au Conseil		
27/06/1997	Débat au Conseil		
25/09/1997	Vote en commission		Résumé
25/09/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0291/1997	
06/11/1997	Débat en plénière		
06/11/1997	Fin de la procédure au Parlement		
24/11/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2047(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/08729

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0291/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0005	25/09/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0538/1997 JO C 358 24.11.1997, p. 0015-0051	06/11/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0102	12/03/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1397/1997 JO C 073 09.03.1998, p. 0085	10/12/1997	Résumé

Moderniser et améliorer la protection sociale dans l'Union européenne

1997/2047(COS) - 10/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Les dépenses de protection sociale représentent 28% du PIB total de l'Union européenne. Aux Etats-Unis, les dépenses nettes en ce domaine s'élèvent à 27% du PIB. Les dépenses de protection sociale de l'Union européenne ont augmenté dans les années 1980 et les années 1990 à un rythme plus lent par rapport au PIB que ce ne fut le cas dans les années 1970. Le Comité a constamment soutenu le point de vue selon lequel la protection sociale peut contribuer à stimuler et à renforcer de bons résultats économiques. La spirale négative et descendante des mauvais résultats économiques qui se traduit en réductions des dépenses de protection sociale et donc en une baisse de la consommation et en une diminution de la demande, peut être inversée pour devenir une démarche intégrée et positive, axée sur la transformation des dépenses passives en dépenses actives, génératrices d'emplois, de services et de croissance. Les domaines potentiels de croissance qui permettraient un tel renversement au bénéfice d'une protection sociale plus favorable à l'emploi se trouvent principalement dans les secteurs où il est possible d'entretenir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Par exemple, les activités de prise en charge, les transports, l'énergie et l'environnement sont autant de secteurs où des investissements, par l'utilisation de mécanismes d'aide au revenu hors rémunérations, s'accompagnant de sauvegardes appropriées, pourraient permettre de répondre de façon plus économiquement viable à d'autres impératifs pressants (tels que ceux qui concernent les personnes âgées) et se révéler bénéfiques pour la croissance et pour les emplois. La participation des partenaires sociaux, de l'économie sociale, des ONG qualifiées et des collectivités territoriales à un cadre de cette nature pourrait également aider à promouvoir des programmes concrets et à assurer des sauvegardes appropriées et des incitations positives en vue de faciliter le passage de l'état d'assisté à celui de travailleur. En vue de promouvoir l'emploi, l'on

s'accorde largement à reconnaître la nécessité d'inverser la tendance des structures fiscales qui est de faire peser une charge croissante sur le travail par rapport à d'autres bases d'imposition. C'est pourquoi le Comité reconnaît l'importance de la perspective globale de l'ensemble du domaine de la fiscalité qu'a entrepris de se donner le groupe de haut niveau sur la politique fiscale. Les propositions que contient la communication de la Commission en faveur d'un passage plus souple de la vie active à la retraite, en particulier par l'utilisation de régimes de préretraite volontaire à temps partiel, ont constamment reçu l'appui du Comité, sous réserve de l'existence de garanties législatives et d'un solide cadre de conventions collectives adaptées aux secteurs concernés. Le Comité a déjà soutenu précédemment le principe selon lequel il faut répondre à des impératifs nouveaux en matière de prise en charge des personnes âgées. Les dépenses de santé, en particulier pour les personnes très âgées, peuvent être partiellement compensées par la médecine préventive, les services de conseil et les soins à domicile. Le souci de limiter les dépenses de santé doit être modulé de manière à préserver l'objectif d'un accès égal à des soins de santé de haut niveau pour tous. L'introduction de mesures permettant la sélection des risques "écrémage" mettrait en danger la solidarité et la prestation de soins efficaces.

Moderniser et améliorer la protection sociale dans l'Union européenne

1997/2047(COS) - 12/03/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication répond à un double objectif: -indiquer les axes de modernisation possibles pour la protection sociale des Etats membres, -présenter des propositions pour un soutien au plan européen. CONTENU : Faisant le bilan du débat suscité par la communication sur "L'avenir de la protection sociale en Europe" (COS0329, 1995), le document rappelle tout d'abord que les systèmes de protection sociale des Etats membres représentent désormais plus de 28% du PIB global de l'Union. Sachant que les systèmes mis en place ont été créé, pour la plupart, après la guerre et que le contexte économique et social a largement évolué et est actuellement en pleine mutation, la Commission estime qu'il est urgent de les moderniser et de les adapter : .à l'évolution de la nature des emplois, .à l'évolution de l'équilibre entre sexes, .au vieillisement de la population, .au besoin de mieux coordonner les régimes nationaux de sécurité sociale pour les travailleurs migrants. En ce qui concerne spécifiquement les réponses apportées au document de 1995, la Commission relève 5 domaines-clés sur lesquels elle concentre ses analyses : -la protection sociale comme facteur productif : la Commission souhaite étudier la question du coût global et de l'ensemble des retombées positives des systèmes de protection sociale, en terme de cohésion sociale, de stabilité politique et de progrès économique ; -des systèmes de protection sociale plus favorables à l'emploi: il est urgent de s'interroger sur la façon de réformer la protection sociale et de faire évoluer la fiscalité dans le cadre d'une politique active de l'emploi. Cette réflexion reposera sur l'examen des meilleures pratiques en la matière. Il s'agit en particulier de voir comment transformer une assurance chômage palliative en une assurance dynamique d'employabilité, en liaison avec la tendance au développement de l'éducation tout au long de la vie. La Commission s'attaquera également à analyser les mesures prises par les Etats membres pour réduire les coûts salariaux indirects ainsi que les retombées de la fiscalité sur l'emploi. Elle s'emploiera également à analyser les problèmes que pose le passage progressif à la retraite (notamment en étudiant les possibilités de maintenir au travail les personnes âgées), les mécanismes induits par la garantie d'un salaire minimum et les effets positifs apportés par les politiques d'intégration (types de contrats d'intégration, durée, ...) ; -adapter la protection sociale au vieillissement de la population : la Commission entend élaborer des méthodes de prévision des dépenses et évaluer les éléments de réforme qui semblent les plus aptes à assurer la viabilité des régimes publics de pensions tout en préservant leurs valeurs essentielles de solidarité. Elle propose notamment d'étudier le cadre règlementaire qui permettrait, au niveau européen, d'assurer un environnement sûr aux régimes complémentaires de pensions par capitalisation. Parallèlement, elle se penchera sur les réformes en cours en matière de besoins des personnes dépendantes. Enfin, elle procèdera à une évaluation de l'incidence que la prévention pourrait avoir sur la réduction des coûts de santé et déterminera dans quelle mesure, et sous quelles conditions, l'introduction des mécanismes du marché dans les systèmes de santé peutcontribuer à la réalisation d'économies (tout en favorisant une meilleure qualité de service et en assurant l'accès de tous aux soins de santé) ; -adapter la protection sociale au nouvel équilibre entre sexes : il s'agit surtout de savoir comment concilier vie familiale et vie professionnelle. A cet égard, la Commission présentera des initiatives visant à relever les normes de prise en charge des enfants et des autres personnes dépendantes. Sur le plan de l'égalité des chances, la Commission entend se pencher sur les mesures prises par les Etats membres pour progresser vers une individualisation des droits sans mettre en péril la situation financière des femmes ; -améliorer la protection sociale des personnes qui se déplacent dans la Communauté : la Commission mettra en oeuvre une stratégie de réforme et de simplification du système de coordination de la protection sociale des travailleurs migrants. Elle entend notamment proposer une directive visant à trouver des solutions aux problèmes transfrontaliers se posant pour les régimes professionnels. En conclusion, la Commission invite l'ensemble des Etats membres et Institutions communautaires à engager un dialogue en la matière et propose de présenter un Rapport commun en décembre 1997 sur les suites à donner à cette réflexion générale. Elle invite également les partenaires sociaux et les ONG à s'associer au débat.

Moderniser et améliorer la protection sociale dans l'Union européenne

1997/2047(COS) - 06/11/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Barbara WEILER (PSE, D) sur la protection sociale, le Parlement européen invite la Commission et le Conseil à mettre à profit les possibilités offertes par le Traité d'Amsterdam quant à l'établissement d'une politique sociale européenne. Il regrette cependant que l'unanimité soit encore nécessaire dans ce domaine. Il exige de la Commission qu'elle fasse apparaître l'importance d'une protection sociale de qualité pour la compétitivité européenne et attend du Conseil et de la Commission qu'ils se prononcent sans tarder sur les défis que posera l'UEM pour les systèmes de prestations sociales et l'emploi dans les Etats membres. Il insiste sur le fait que seule une politique active en faveur de l'emploi peut servir de fondement à la préservation ou au renforcement de la sécurité sociale. Le Parlement européen demande à la Commission de présenter tous les deux ans un rapport sur l'évolution de la pauvreté et de la richesse dans l'Union. Il invite également la Commission et le Comité du marché du travail et de l'emploi à mettre au point une stratégie de convergence sociale visant à lier la politique de l'emploi de l'Union avec une protection sociale sérieuse. Parallèlement, le Parlement se prononce pour un recensement des "bonnes pratiques" dans ce domaine et pour l'évaluation des réformes entreprises dans les Etats membres. Préoccupé par les défis économiques, sociaux et démographiques actuels, il propose l'aménagement d'une transition en souplesse de la vie professionnelle à la retraite. Il appuie les efforts entrepris par les Etats membres pour rendre la fiscalité et les régimes de sécurité sociale plus propices à la création d'emplois et se félicite des progrès réalisés, lors du Conseil informel ECOFIN de septembre 1997, sur la voie de l'adoption d'un code de conduite visant à éliminer la concurrence fiscale inéquitable entre les Etats membres. Il considère en particulier que la charge fiscale doit être déplacée du facteur du travail sur d'autres facteurs, sans pour autant les définir. Il insiste à nouveau pour une meilleure coordination des régimes de pensions complémentaires et des régimes fiscaux et de sécurité sociale des travailleurs frontaliers. Il demande également un

réexamen des systèmes de protection sociale en termes de discrimination professionnelle et d'inégalité des salaires et recommande à la Commission d'identifier les discriminations auxquelles donnent lieu l'utilisation de facteurs actuariels dans le calcul des pensions. S'inquiétant de la situation des femmes, il demande l'analyse de l'introduction éventuelle d'un droit à des prestations minimales indépendant de la durée du travail et du salaire et l'élimination du système "cotisation-prestation" dans le calcul des pensions. Il demande également à la Commission la présentation sans délai d'un texte législatif portant sur l'égalité de traitement dans le cadre de l'exercice d'une activité indépendante et d'une directive relative à la garde des enfants. Il demande à la Commission de s'enquérir de l'existence éventuelle, dans les Etats membres, de divergences anormales entre les régimes de sécurité sociale appliqués aux couples mariés et à ceux qui vivent en union libre et réclame la mise en place de règles claires en matière d'assurance santé dans les Etats membres.